Informations de base

1994/0125(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Protocole sur les privilèges et immunités: personnel Fonds européen d'investissement FEI (modif. règl. 549/69/CEE) **Subject** 8.40.09 Fonctionnaires, agents de l'Union, statut, tribunal administratif	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
JURI Juridique et droits des citoyens		

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets		

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	1820	1994-12-19

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
03/05/1994	Publication de la proposition législative	COM(1994)0175	Résumé
21/07/1994	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
06/10/1994	Vote en commission		
19/12/1994	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
19/12/1994	Fin de la procédure au Parlement		
23/12/1994	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1994/0125(CNS)

Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Règlement du Parlement EP 52-p1 Traité de fusion (1965) F 028-p1
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	JURI/4/05810

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0090/1994 JO C 323 21.11.1994, p. 0485-0490	28/10/1994	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1994)0175	03/05/1994	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Règlement 1994/3163
JO L 335 23.12.1994, p. 0006 Résumé

Protocole sur les privilèges et immunités: personnel Fonds européen d'investissement FEI (modif. règl. 549/69/CEE)

1994/0125(CNS) - 19/12/1994 - Acte final

Cette proposition de règlement vise à faire bénéficier le futur personnel du Fonds Européen d'Investissement (FEI) des dispositions en matière de privilèges, immunités et facilités, telles que définies par les articles 12, 13-2 et 14 du Protocole sur les privilèges et immunités des Communautés.

Protocole sur les privilèges et immunités: personnel Fonds européen d'investissement FEI (modif. règl. 549/69/CEE)

1994/0125(CNS) - 28/10/1994 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement a approuvé la proposition de la Commission (procédure sans rapport).

Protocole sur les privilèges et immunités: personnel Fonds européen d'investissement FEI (modif. règl. 549/69/CEE)

1994/0125(CNS) - 03/05/1994 - Document de base législatif

Cette proposition de règlement vise à faire bénéficier le futur personnel du Fonds Européen d'Investissement (FEI) des dispositions en matière de privilèges, immunités et facilités, telles que définies par les articles 12, 13-2 et 14 du Protocole sur les privilèges et immunités des Communautés.